



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Direction des relations avec les collectivités locales

Arrêté n° 2022-SG-1051 du 30 août 2022

fixant la liste des binômes à l'élection partielle des conseillers départementaux du canton de Sada dans le département de Mayotte

**Le préfet de Mayotte,
Délégué du Gouvernement
Chevalier de la Légion d'honneur**

- VU la loi organique n°2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;
- VU le Code électoral ;
- VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;
- VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2021-SG-1307 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2022-SG-963 du 10 août 2022 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection partielle des conseillers départementaux du canton de Sada dans le département de Mayotte ;
- VU le procès-verbal des opérations de tirage au sort effectuées le mardi 30 août 2022 en application de l'article R.28 du Code électoral fixant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage aux binômes de candidats du canton ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRETE

Article 1 : La liste des binômes de candidats à l'élection départementale partielle du canton de Sada du 25 septembre 2022 et 2 octobre 2022, en cas de second tour, est fixée, dans l'ordre résultant du tirage au sort du 30 août 2022, conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture ainsi que les maires des communes de Chirongui et de Sada, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet de Mayotte
délégué du Gouvernement

Le préfet de Mayotte
pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Claude VO-DINH



**LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS – ÉLECTION
DÉPARTEMENTALE PARTIELLE (1ER TOUR)**

Canton		Binômes de candidats Et remplaçants
SADA	1	<p align="center">Madame IBRAHIM Tahamida Madame MADI CHARIF Djazilah</p> <p align="center">Monsieur KAMARDINE Mansour Monsieur MOMEDI Abdillah</p>
	2	<p align="center">Madame SAID KALAME Mariam Madame HANAMI Thoulabafi</p> <p align="center">Monsieur SAID-SOUFFOU Soula Monsieur HAMADA SAID Soulaïmana</p>
	3	<p align="center">Madame BAMANA Rahmatou Younoussa Madame ABDALLAH Anissa</p> <p align="center">Monsieur BOINA MZÉ Salim Monsieur ABDALLAH Zoubert</p>